

Chambéry, le 12 septembre 2016

## Objet : Note de service des écoles maternelles n°2

### Références :

Cabinet

Affaire suivie par  
Odile Grumel, IEN-A  
Sandrine Arandel

Téléphone  
04.79.69.16.36  
Télécopie  
04.79.69.72.99

Mél.  
Ce.ia73-cabinet@ac-grenoble.fr

Adresse postale  
Direction des services départe-  
mentaux de l'éducation nationale  
131 avenue de Lyon  
73018 Chambéry Cedex

Adresse des bureaux  
131 avenue de Lyon  
73000 Chambéry

site internet  
<http://www.ac-grenoble.fr/ia73/>

- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027677984&dateT exte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>
- Circulaire 2012-202 du 18-12-2012 Scolarisation des enfants de moins de trois ans  
[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=66627](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66627)
- Programme de l'école maternelle BO spécial n° 2 du 26 mars 2015  
[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=86940](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=86940)
- Règlement intérieur des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Savoie  
[http://www.ac-grenoble.fr/ia73/spjp/IMG/pdf/reglt\\_dptalpour\\_ctsd.pdf](http://www.ac-grenoble.fr/ia73/spjp/IMG/pdf/reglt_dptalpour_ctsd.pdf)
- Documents ressources sur Eduscol  
<http://eduscol.education.fr/pid33040/programme-ressources-et-evaluation.html>  
<http://eduscol.education.fr/pid26178/ressources-pour-le-premierdegre.html>
- Décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=97298](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97298)
- Le carnet de suivi des apprentissages des élèves  
<http://eduscol.education.fr/cid97131/suivi-et-evaluation-a-l-ecolematernelle.html#lien1>
- Modèle national de la synthèse des acquis scolaires de l'élève à l'issue de la dernière année de scolarité à l'école maternelle  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=97298](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97298)
- Le programme d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2)  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=94753](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94753)

Cette note de service a pour objet de rappeler les priorités liées à la scolarisation des élèves de maternelle et de donner quelques recommandations d'ordre pédagogique et organisationnel.

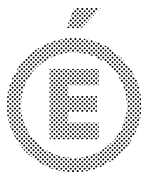
Elle s'attachera également à donner des pistes concernant l'évaluation des élèves et la mise en place du CARNET DE SUIVI DES APPRENTISSAGES ainsi que du livret scolaire.

Elle tracera enfin les actions de formation portées par le pôle départemental maternelle qui s'enrichit cette année de l'affectation d'une conseillère pédagogique départementale, Madame Nathalie Dalla-Libera, en charge également de l'éducation prioritaire - ([ce.dsden73-mat-ep@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden73-mat-ep@ac-grenoble.fr)) – poste 3083.

## **1 – DES PRIORITES**

### **1.1- Une école renouvelée**

La loi de refondation de l'École a créé un cycle unique pour l'école maternelle ; elle souligne sa place fondamentale comme première étape d'engagement vers la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun.



2/8

Ce temps de scolarité, bien que non obligatoire, établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité.

La mission principale de l'école maternelle est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.

La nouvelle organisation de la semaine scolaire apporte une régularité plus favorable aux apprentissages, en se fondant sur le respect des rythmes chronobiologiques. Elle implique ainsi de favoriser une structuration temporelle au travers de l'appropriation de l'emploi du temps des élèves, prenant en compte les besoins physiologiques du jeune enfant, les pratiques pédagogiques efficaces et les articulations avec les temps périscolaires.

L'atteinte de ces objectifs passe par une communication claire et confiante avec les partenaires de l'école pour :

- ✓ expliciter ce qui se fait à l'école
- ✓ donner à voir les productions diverses (documents papiers, mais aussi photographies...)
- ✓ donner aux familles les clés de ce que l'on fait à l'école pour que tous les parents deviennent " des parents d'élèves".

## **1.2- Les programmes de maternelle**

**Les enseignements de l'école maternelle sont organisés en cinq domaines d'apprentissage :**

- ✓ **Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions**
- ✓ **Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique**
- ✓ **Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques**
- ✓ **Construire les premiers outils pour structurer sa pensée**
- ✓ **Explorer le monde**

**Ces cinq domaines, tous indispensables, maintiennent la priorité affirmée allouée au langage qui s'installe, se nourrit dans le tissage qui s'effectue au travers de toutes les disciplines.**

Les programmes sont mis en place depuis la rentrée 2015 et continuent de nécessiter une appropriation fine de leurs contenus. Ils sont refondés sur un équilibre entre approche développementale, centrée sur l'enfant, favorisant les apprentissages adaptatifs, incidents et des interventions plus marquées par des intentions didactiques précises, pour s'attacher à **résoudre la tension entre une école du "laisser grandir" et une école "primarisée"**.

**Cette école bienveillante ne s'oppose ni à l'autorité, ni à la nécessaire exigence attendue ; elle est en lien avec une évaluation positive.**

Il s'agit de faire plus de place à l'initiative des enfants, à leur responsabilisation : "Agir, s'exprimer, comprendre" constitue, à cet effet, un triptyque repris dans l'intitulé des domaines.

**Il s'agit de faire évoluer les gestes professionnels, en repensant les modes de pilotage des enseignants.**

Le site Eduscol continue de s'enrichir de nouvelles ressources pour aider chaque enseignant et chaque équipe dans cette évolution de pratiques.



### **1.3- L'accueil des moins de trois ans en REP et REP +**

"Le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. La scolarisation d'un enfant de moins de trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle constitue une toute première étape de son parcours scolaire".

En Savoie, les enfants de moins de trois ans sont inscrits dans des classes comportant un ou plusieurs autres niveaux, en fonction des besoins et des ressources locales, toujours dans le même esprit de prévention des inégalités sociales et de démocratisation de l'école. Cette modalité requiert l'implication de l'ensemble des acteurs de l'école maternelle pour être porteuse d'efficacité.

Le Groupe départemental maternelle poursuit la dynamique de réflexion, d'accompagnement des enseignants pour un accueil personnalisé spécifique et le mieux adapté pour ce très jeune public. Dans ce sens, une mise en réseau des ressources et des expériences s'effectuera également cette année, au travers d'actions de formation.

## **2 - DES RECOMMANDATIONS**

### **2.1- Le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires**

"Conformément aux dispositions de l'article L. 113-1 du code de l'éducation, tout enfant âgé de trois ans au 31 décembre de l'année civile en cours doit pouvoir être accueilli dans une école maternelle ou une classe enfantine, si sa famille en fait la demande.

Aucune discrimination ne peut être faite pour l'admission d'enfants étrangers ou de migrants dans les classes maternelles, conformément aux principes rappelés ci-dessus.

*L'article L. 113-1 du code de l'éducation prévoit la possibilité d'une scolarisation dans les classes enfantines ou les écoles maternelles des enfants dès l'âge de deux ans révolus.*

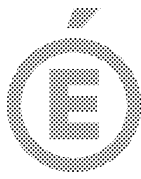
La scolarisation des enfants de deux ans doit être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne.

**Lors de l'inscription de l'élève dans un établissement scolaire, il convient de rappeler à ses parents que celui-ci est tenu d'y être présent, qu'il relève ou non de l'obligation scolaire. L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation régulière indispensable pour faciliter les apprentissages, permettre le développement de la personnalité de l'enfant et pour le préparer à devenir élève.**

### **2.2- Les mesures de sécurité**

Les récents attentats et le contexte de menace terroriste imposent une vigilance renforcée dans les écoles afin d'assurer la sécurité des élèves et des personnels. Madame le recteur a rappelé dans une circulaire en date du 24 août les principales consignes de sécurité à mettre en oeuvre lors de cette rentrée.

La gestion des flux aux entrées et sorties doit éviter notamment tout rassemblement sur la voie publique. Chacun sera particulièrement vigilant à la vérification de l'identité des personnes étrangères à l'école.



4/8

Concernant plus précisément l'école maternelle, il convient de préciser que l'accueil à l'entrée de l'école est assuré par un enseignant, et que les parents peuvent accompagner leur enfant dans la classe. On insistera auprès des familles sur le strict respect des horaires d'ouverture du portail.

La mise en œuvre de ces nouvelles consignes est une opportunité qui doit être saisie par la communauté éducative pour rappeler les objectifs de cet accueil et en re-penser les modalités pour ré-interroger des routines ou des habitudes qui parfois ne font plus sens.

Le temps d'accueil est une transition affective, spatiale et temporelle. Son organisation pédagogique et les relations établies par les adultes doivent aider l'enfant à passer de l'environnement familial à l'environnement scolaire sans rupture insurmontable. Le rôle de tous les adultes est de laisser les enfants accéder au statut d'élève grâce à une séparation chaleureuse et organisée.

Un accueil est réussi lorsque tous les enfants ont été reçus, pris en compte, écoutés et que chacun a trouvé sa place. Pour cela il est nécessaire de se poser, en équipe, a minima, les questions suivantes :

- ✓ Qui accueille-t-on et pourquoi : parents nourrices, fratrie, animateurs ?
- ✓ Comment répondre aux attentes des parents de TPS, PS, MS, GS ?
- ✓ Comment identifier les besoins de chaque élève et y répondre de manière appropriée (sécurité affective, isolement, besoin d'exploration...) ?
- ✓ Quelle posture doit adopter l'enseignant, l'ATSEM, l'AVS ?
- ✓ Quel contenu, quelles activités mettre en place pour les TPS, PS, MS, GS ?
- ✓ Combien de temps doit durer l'accueil ?
- ✓ Dans quels espaces de la classe de l'école, l'accueil peut-il être organisé ?
- ✓ Quelle évolution sur l'année, sur le cycle ?
- ✓ Comment partager et communiquer le bien-fondé de l'organisation arrêtée ?

**Il ne peut y avoir une réponse unique à ces questions. La nouvelle organisation de l'accueil ne peut être que singulière et adaptée à la spécificité de la structure et de la taille de chaque école, de son environnement géographique et ou sociologique.**

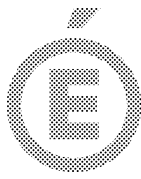
L'ensemble de ces mesures doit permettre à la communauté scolaire d'acquérir la capacité à ne pas se laisser surprendre et de développer une culture pérenne de la gestion des risques.

**Un dossier complet sur la sécurité est en ligne sur le site [education.gouv](http://education.gouv.fr)**

Guide des directeurs d'école : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/25/0/Securite\\_des\\_ecoles -  
\\_Le\\_guide\\_des\\_directeurs\\_d\\_ecole\\_616250.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/25/0/Securite_des_ecoles_-_Le_guide_des_directeurs_d_ecole_616250.pdf)

Guide des parents d'élèves : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/21/8/2016\\_securite\\_guide\\_ecole\\_parents\\_616218.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/21/8/2016_securite_guide_ecole_parents_616218.pdf)

Annexe sur les spécificités liées aux élèves les plus jeunes : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/22/1/Securite\\_des\\_ecoles -  
\\_Annexe\\_sur\\_les\\_specificites\\_liees\\_aux\\_eleves\\_les\\_plus\\_jeunes\\_616221.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/22/1/Securite_des_ecoles_-_Annexe_sur_les_specificites_liees_aux_eleves_les_plus_jeunes_616221.pdf)



5/8

### **2.3- L'organisation du temps**

Un fonctionnement harmonieux de l'école au service du bien-être de l'enfant et de la réussite de l'élève passe par une organisation du temps réfléchie, présentée en premier lieu aux familles et aux autres acteurs de la communauté éducative.

Les ATSEM occupent une place particulièrement importante à l'école maternelle. Elles participent au projet d'école sous la direction du personnel enseignant. Outre la mise en oeuvre de conditions matérielles adéquates, elles contribuent à l'entrée dans les apprentissages pour la réussite des élèves.

Chaque enseignant s'attachera donc à réguler ce qui est attendu dans le rôle d'aide que revêt la mission de l'ATSEM. Une explicitation claire des missions et du rôle des ATSEM, pour atteindre cet objectif, sera rappelée lors du premier conseil d'école.

a) les horaires scolaires :

L'accueil des élèves et éventuellement de leurs parents a lieu pendant les dix minutes précédant l'heure officielle d'entrée. Durant tout le temps scolaire et jusqu'à ce qu'ils soient sous la responsabilité du parent ou d'un tiers désigné par écrit, les élèves sont placés sous la responsabilité de l'enseignant. La sortie s'effectue à l'heure réglementaire et ne peut en aucun cas avoir lieu avant.

b) L'articulation entre le temps scolaire, la restauration et les moments où l'enfant est pris en charge dans le cadre de la réforme des rythmes est pensée de manière à favoriser le bien-être des enfants - et constituer une continuité éducative.

### **2.4- La dimension pédagogique**

L'accueil, les récréations, l'accompagnement des moments de repos, de sieste, d'hygiène sont des temps d'éducation à part entière, en articulation avec l'emploi du temps. Ils sont organisés dans cette perspective par les adultes qui en ont la responsabilité et qui donnent ainsi des repères sécurisants aux jeunes enfants et à leur famille.

#### **- L'emploi du temps**

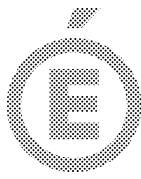
La formalisation de l'emploi du temps est un acte pédagogique majeur et revêt un caractère obligatoire. Il atteste de la conformité aux programmes en vigueur. Il constitue en outre une base de discussion avec les familles et permet de construire les premiers repères temporels et spatiaux. On complétera l'emploi du temps par une frise chronologique enrichie pour les plus jeunes de photographies ou de représentations des élèves en activité.

#### **- L'accueil du matin**

Le temps de l'accueil, repensé par l'équipe des enseignants, doit être organisé et ne peut excéder 15 minutes. Cela implique une préparation des activités proposées pendant l'accueil et une évolution de celles-ci tout au long de l'année afin d'accompagner les apprentissages des élèves, en concertation avec l'équipe de cycle. Les traces produites par les élèves pendant ce temps d'accueil peuvent faire l'objet d'une exploitation pédagogique.

#### **- Les récréations**

La récréation, d'une durée de 15 à 30 minutes, se situe vers le milieu de la



6/8

demi-journée. Des récréations s'achevant une demi-heure, voire un quart d'heure avant la sortie ne sont pas adaptées aux rythmes de l'enfant. C'est la raison pour laquelle on veillera à maintenir une durée d'une heure entre le retour de récréation et la sortie. Les activités d'habillage à cette occasion devraient permettre des échanges langagiers avec les adultes et développer l'autonomie des plus jeunes.

La pertinence du maintien de la récréation l'après-midi est à réinterroger au regard des horaires et de l'emploi du temps adoptés. On pourra proposer des récréations courtes, séparées pour les "petits" en début d'année, voire différées, afin de leur permettre une appropriation de l'espace de la cour dans de bonnes conditions avec leur enseignant (e) et leur ATSEM.

#### - La sieste

Il convient d'éviter de proposer à tous des siestes ou des temps de repos systématiques, surtout si la durée est la même pour toute la classe, toute l'année de PS.

**Il n'est pas envisageable que les MS et les GS bénéficient d'une sieste collective organisée.** Un dialogue est à instaurer à ce sujet avec les familles pour mieux connaître les besoins de chaque enfant.

Les pratiques qui consistent à allonger les élèves sur des couchages improvisés dans la classe sont contraires aux normes d'hygiène et de respect de l'intégrité de l'enfant.

Le temps de sieste doit être modulé en fonction des besoins des élèves et de l'avancée dans l'année. Un cycle de sommeil dure 1h 30 en moyenne. Un enfant qui ne dort pas au bout de 20 minutes doit pouvoir se lever et regagner sa classe. De même, des enfants qui n'ont plus envie de dormir ne devraient pas être obligés de se reposer dans un lieu et dans une posture qui ne leur conviennent plus.

#### - L'apprentissage des règles d'hygiène

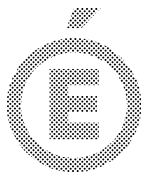
Cette problématique de l'hygiène doit faire l'objet d'une réflexion de l'équipe en conseil des maîtres car sa mise en oeuvre est spécifique à chaque école en fonction des locaux (configuration et type de sanitaires) et du choix de répartition des classes en cycle.

On proscrira le plus possible les passages collectifs aux toilettes, type «petits trains ». En effet, cette pratique s'appuie souvent sur l'argument selon lequel l'élève ne connaît pas bien l'école. Or, la découverte de l'école, de ses classes, couloirs, lieux d'hygiène est le premier travail pour un pédagogue soucieux de scolariser les enfants dans un lieu qu'ils auront exploré pour mieux s'y repérer.

L'aide des parents le matin au moment de l'accueil peut, le cas échéant, être une manière de faire le lien entre les pratiques familiales et celles de l'école.

### **3 – L'EVALUATION**

**"L'évaluation doit permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève".(Rapport annexé à la loi de refondation de l'École de la République).**



7/8

A l'école maternelle, depuis la rentrée 2015, l'évaluation régulière des acquis des élèves constitue un levier majeur de la réussite de chacun.

**Acte pédagogique à part entière, elle nécessite de la souplesse dans sa mise en oeuvre pour tenir compte des différences d'âge et de maturité entre les enfants au sein d'une même classe et faire en sorte que chacun progresse et se développe harmonieusement.**

**Deux outils sont utilisés pour rendre compte des acquis des enfants :**

- un **carnet de suivi des apprentissages**, renseigné tout au long du cycle 1, dont l'établissement est obligatoire mais dont le format est laissé à l'appréciation des équipes enseignantes – [http://www.ac-grenoble.fr/savoie/pedagogie/applis/carnet\\_suivi\\_maternelle/aide/guide\\_methodo.php](http://www.ac-grenoble.fr/savoie/pedagogie/applis/carnet_suivi_maternelle/aide/guide_methodo.php)

Un **carnet de suivi numérique**, sera proposé dans le courant de l'année scolaire, pour les écoles qui le souhaitent. Le référent numérique (ATICE) pourra être sollicité.

- une **synthèse des acquis de l'élève**, établie à la fin de la dernière année de ce cycle, qui fait l'objet d'un modèle national; il pointe ce que l'enfant a acquis en fin de cycle 1 ; il fait état des compétences centrales dont les psychosociales. Il est transmis au CP.

L'organisation de la scolarité des élèves selon des nouveaux cycles implique de revisiter et de restructurer le lien entre la maternelle et l'élémentaire dans la visée de la continuité et de la cohérence des enseignements - apprentissages pour la détermination et le suivi du parcours de progrès des élèves.

Les enseignants de maternelle ne peuvent méconnaître ces nouvelles formes d'évaluation et restitutions des acquis des élèves des cycles suivants.

#### **4 – LA FORMATION**

La mise en oeuvre du programme d'enseignement de l'école maternelle implique une évolution des pratiques et gestes professionnels et se doit de passer par un accompagnement sous différentes formes :

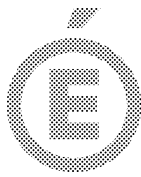
- **au niveau national** par la mise à disposition de ressources qui sont en ligne sur le site Eduscol. Sept thématiques ont été retenues :

1. Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
2. Le graphisme et l'écriture
3. Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
4. Explorer le monde
5. La scolarisation des moins de trois ans
6. Apprendre et jouer
7. Suivi et évaluation

Chaque thème se décline selon trois entrées : aspects scientifiques, accompagnement didactique, accompagnement pédagogique.

- **au niveau départemental**, le plan départemental de formation propose la poursuite des priorités actées en 2015-2016

- ✓ Accueil et scolarisation des moins de trois ans ; missions de l'école maternelle



8/8

- ✓ Appropriation du programme d'enseignement pour le cycle de la maternelle
- ✓ Le carnet de suivi des apprentissages (module hybride)

- **au niveau des évaluations d'école** et du regard porté conjointement sur les pratiques collectives pour l'actualisation des projets d'école

- **au niveau des inspections individuelles** dans lesquelles une focale sera portée sur cette mise en œuvre

- **au niveau de la spécialisation des formateurs** ; une option maternelle a été proposée pour le CAFIPEMF, qui sans renoncer à la polyvalence de l'enseignement dans la premier degré, réaffirme la nécessaire expertise à avoir en maternelle.

Le groupe départemental École maternelle s'attachera également tout au long de l'année à vous proposer des productions, des pistes et des outils concrets pour vous aider à la poursuite de la mise en œuvre du programme d'enseignement. [http://www.ac-grenoble.fr/savoie/pedagogie/g73/g73\\_1000.php](http://www.ac-grenoble.fr/savoie/pedagogie/g73/g73_1000.php)

Je souhaite à chacun d'entre vous une année pleine d'enthousiasme et de satisfaction professionnels dans l'accompagnement de vos élèves sur le chemin d'une école plus juste, plus démocratique, apportant à la fois les nécessaires apprentissages fondamentaux et les fondements d'un vivre ensemble qui s'impose avec de plus en plus d'acuité et de priorité à chaque enseignant et à chaque éducateur.

Pour le recteur et par délégation,  
Le directeur académique,

Frédéric GILARDOT